

législation relative au milieu associatif et au spectacle

Par **twit**, le **22/02/2007** à **11:41**

Bonjour à tous amis juristes!!

Voilà, issue d'un milieu assez éloigné du droit (la musique) quoique...

J'ai un certain nombre de questions que je n'arrive pas à solutionner, même en parcourant les textes régissant le droit des associations:

1/Un intermittent du spectacle peut il être titulaire d'une licence d'entre preneur du spectacle?

2/Si oui: Un intermittent du spectacle titulaire d'une licence d'entrepreneur du spectacle et qui en fait bénéficier une association peut il être embauché par cette association pour des contrats d'intermittence?

Cette situation ne revient elle pas à faire de lui à la fois un employeur et son propre employé?

Ai-je été claire?

oops

merci.